



## Interim litige versement ifm

Par **aime31tlse**, le **28/05/2008** à **12:37**

je vous contact aujourd'hui car je ne sais pas si ma boite d'intérim est en train de m'arnaquer ou qu'elle est dans ses droits. je vous explique...

j'étais en contrat dans cet agence depuis le moi d'aout. ma fin de contrat était au 02 mai 2008. malheureusement les deux dernieres semaine (du 14avril au 02mai) je n'ai pas pu me rendre sur le lieux de mon travail pour des raisons personnelles.

Sur ma derniere fiche du paie la période de travail cours du 1er avril au 14avril... puis le versement des congé payé de la période du moi d'aout 0 maintenant.

Etonné j'apel mon agence et ils m'indiquent que j'ai abandonné mon poste de travail et qu'il sagit donc d'un départ volontaire et qu'il ne me verseront pas mes IFM.

Ont-ils le droit de faire cela ? Ne doivent-ils pas m'envoyer un courrier pour m'avertir de la rupture de mon contrat ? J'ai vraiment besoin de cet argent et j'aimerais savoir si ils sont en droit de faire cela. je vous remercie par avance !